

Article DNA du 27 mars 2021 - par Christine Zimmer

Langue et culture régionales

Eltern Alsace en campagne pour la proposition de loi sur les langues régionales

L'association Eltern Alsace, qui milite en faveur de l'enseignement bilingue en Alsace, soutient la proposition de loi relative à la protection des langues régionales. Elle espère que les députés l'adopteront en seconde lecture le 8 avril prochain.

Le texte sur la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion a été rédigé par le député Paul Molac (groupe Libertés et Territoires). C'est la première proposition de loi sur les langues régionales depuis 70 ans, a expliqué jeudi Claude Froehlicher, le président d'Eltern Alsace lors d'une conférence de presse.

Pour lui, il faut que cette loi soit une avancée pour la diversité culturelle, en veillant à ce que la mise en pratique tienne compte du contexte alsacien. Et si certains ont des doutes quant à la prise en charge des situations locales, il faut expliquer les choses et travailler ensemble, soutient-il.

Un sujet invisible à Paris

Le sujet langues régionales intéresse, considère Eltern Alsace, mais il est invisible à Paris. Pour l'association, une loi donnera un cadre général pour tous. Pour l'instant, observe-t-elle, il y a une inégalité de traitement selon les académies. « Certains départements ont beaucoup de moyens, d'autres non ». Il faut, déclare-t-elle, « aligner vers le haut ». « Donner les mêmes droits aux langues de vivre ».

Le collectif Pour que vivent nos langues, qui réunit les associations qui oeuvrent pour la défense et le développement des langues régionales -dont Eltern Alsace-, appelle les députés à adopter la proposition de loi de Paul Molac le 8 avril. Le collectif et les organisations membres sur tout le territoire de France invitent les députés à suivre le chemin emprunté par les sénateurs qui ont donné leur feu vert au texte le 10 décembre, et ce malgré l'opposition du gouvernement concernant l'ajout d'articles relatifs à l'enseignement.

La vitalité culturelle et patrimoniale

Le texte voté en première lecture en février 2020 a été enrichi au Sénat par l'ensemble des groupes politiques, avec l'ajout de dispositions relatives à l'enseignement des langues.

Pour Claude Froehlicher, il est vital de « garantir et promouvoir la vitalité culturelle et patrimoniale de nos territoires ».

Cette proposition, estime-t-il, est sur le bon chemin, afin que « vivent nos langues que l'Unesco classe pour une grande majorité d'entre elles en grand danger d'extinction ». Et c'est pour cette raison, ajoute-t-il, que « la rédaction de la proposition de loi Molac, telle qu'issue des travaux du Sénat va dans le bon sens ».

Comme les autres représentants des associations régionales, il appelle donc de ses vœux une « adoption conforme par les députés de tous les bancs afin que le texte puisse entrer en vigueur ». Eltern Alsace, assure-t-il, va poursuivre jusqu'au bout ses efforts pour promouvoir le texte auprès des parlementaires alsaciens.

Il faut, dit-on encore en substance, sécuriser le cadre juridique des langues de France ; envisager la culture régionale comme une culture vivante, un lien entre générations, une biodiversité et en finir avec les idées reçues comme l'enfermement communautaire. Car, insiste-t-il, « la langue régionale, c'est aussi un droit humain ».